

très honorable du Bain, Grand Maître de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de l'Ordre royal de Victoria, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, l'un des Aides de camp personnels de Sa Majesté, Gouverneur général et Commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné que ladite Adresse soit grossoyée et qu'elle soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que la Chambre, vendredi prochain, se forme en comité pour examiner les subsides accordés à Sa Majesté.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que la Chambre, vendredi prochain, se forme en comité des Voies et Moyens pour prélever les subsides nécessaires à Sa Majesté.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs se joignent effectivement à la Chambre des communes aux fins d'instituer un comité mixte des deux Chambres pour faire étude et rapport sur un motif approprié pour un drapeau distinctif national.

Que les honorables sénateurs Aseltine, David, Davies, Gershaw, Gouin, Howden, Johnston, Lambert, Léger, Quinn, Robinson et White ont été nommés pour agir au nom du Sénat comme membres dudit comité mixte.

Que ledit comité mixte est autorisé à envoyer quérir personnes, dossiers et documents.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence l'Administrateur, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:

THIBODEAU-RINFRET,

L'Administrateur transmet à la Chambre des communes le budget des sommes requises pour le service du Canada durant l'année expirant le 31 mars 1947, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, Son Excellence l'Administrateur recommande ce budget à la Chambre des communes.

Hôtel du Gouvernement,

OTTAWA, mars 1946.

Sur motion de M. Ilsley, lesdits message et crédits sont transmis pour étude au comité des Subsides.